

SOLIDARITÉ

LOGEMENT

SANTÉ

AÎNÉS

## MES AIDES SOCIALES & SOLIDAIRES : Le C.C.A.S. à votre service

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal, doté d'une autonomie budgétaire. Il fonctionne essentiellement avec une subvention municipale.

Le CCAS est dirigé par un Conseil d'Administration.

Le CCAS de Lezennes a été renouvelé en 2020, suite aux élections municipales. Il est composé de 7 membres élus au Conseil Municipal et 7 membres lezennois non élus (choisis pour leur implication en matière sociale), sous la présidence du Maire, Monsieur Didier DUFOUR. La vice-présidence est assurée par Madame Frédérique DESCAMPS (adjointe au Maire) et Monsieur Fabien DECOURSELLE (adjoint au Maire).

## Aides et dispositifs d'accompagnement :

Page 2 : Loisirs, Études

Page 3 : Solidarité, Logement

Page 4 : Santé, Aînés

L'assistante sociale de la ville est à votre disposition en mairie de Lezennes pour des demandes ponctuelles d'information et/ou d'accompagnement social.



## Les bourses et allocations spécifiques au C.C.A.S.

Les dossiers sont à déposer en mairie selon les dates indiquées ci-dessous.

### Bourse aux loisirs associatifs (dossier à déposer avant le 31 octobre 2023)

#### **Bénéficiaires :**

3 conditions sont requises pour bénéficier de cette bourse :

- Être Lezennois
- S'inscrire à une association lezennoise culturelle ou sportive (liste disponible en Mairie)
- Avoir un quotient familial inférieur à 1 400 € (ressources 2022, avis d'imposition 2023).

#### **Conditions d'attribution :**

Une bourse annuelle ne pouvant excéder le montant de l'adhésion 2023/2024 est attribuée par personne dans la limite de :

- 70 € si le quotient familial 2022 est inférieur à 1010 €
- 45 € si le quotient familial 2022 est compris entre 1010 € et 1 400 €

#### **Modalités d'attribution :**

Le bon d'attribution de cette bourse est à retirer auprès de l'association, puis à remettre en Mairie, avec les justificatifs nécessaires en matière de quotient familial. Après validation par le CCAS, l'association est créditée et la famille est avisée de cette attribution.

### Allocation « Études » (dossier à déposer avant le 31 octobre 2023)

#### **Bénéficiaires :**

L'allocation « Études » concerne chaque membre de la famille résidant à Lezennes, et poursuivant ses études dans l'enseignement secondaire, général, technique, professionnel ou en apprentissage, et les étudiants du 1er ou 2ème cycle universitaire (non salariés), ainsi que les personnes scolarisées en établissement médico-social.

#### **Conditions d'attribution :** (ressources 2022 avis d'imposition 2023)

- Allocation simple : 75 € pour les enfants de foyers dont le quotient familial 2022 est compris entre 1010 € et 1 400 €
- Allocation plus : 120 € pour les enfants de foyers dont le quotient familial 2022 est inférieur à 1010 €
- Un complément à ces allocations de 50 € sera attribué (participation à l'achat des livres scolaires) aux élèves ou étudiants fréquentant le lycée ou l'enseignement supérieur (QF inférieur à 1 400 €).
- Allocation enseignement technique pour les enfants suivant un enseignement professionnel ou technique : attribution d'une allocation supplémentaire de 50% des frais engagés avec un plafond d'allocation de 175 € (QF inférieur à 1 400 €).

#### **Modalités d'attribution :**

- Un certificat de scolarité 2023/2024
- Le montant du quotient familial
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Pour l'allocation enseignement technique, un document justifiant de l'obligation d'achat du matériel personnel, ainsi que la facture acquittée du matériel (à l'exclusion des ouvrages d'enseignement)

## Allocation « Solidarité » ([dossier à déposer avant le 31 octobre 2023](#))

### Bénéficiaires :

Cette allocation est attribuée à raison d'une seule par foyer lezennois (un foyer = l'ensemble des personnes vivant sous le même toit). Toutes les ressources imposables des personnes vivant au foyer sont prises en compte et toutes les catégories de foyers peuvent être concernées (familles, aînés..).

### Conditions d'attribution :

Vous pouvez bénéficier de cette allocation si votre revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur l'avis d'imposition 2023 (revenus 2022) n'excède pas :

- pour une personne vivant seule :  
RFR inférieur à 13 300 €, allocation de 225 € ; RFR entre 13 300 € et 15 600 €, allocation de 127 €
- pour les autres situations (plusieurs personnes vivant au même domicile) :  
RFR inférieur à 15 300 €, allocation de 225 € ; RFR entre 15 300 € et 19 300 €, allocation de 127 €
- Les familles concernées par cette allocation percevront un complément de 80 € par enfant à charge.

### Modalités d'attribution :

- Une copie de l'avis d'imposition 2023 (revenus 2022) ou des avis d'imposition si plusieurs déclarations pour le même foyer
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

## Aides diverses

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) instruit les demandes d'aide sociale des personnes domiciliées à Lezennes

- Il peut s'agir d'aide à **l'élaboration des dossiers** d'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les + de 60 ans, des dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour les demandes de cartes d'invalidité, d'un dossier de reconnaissance travailleur handicapé, d'une prestation de compensation ou encore des dossiers de surendettement de la Banque de France...
- Des **aides facultatives** sont délibérées en Conseil d'Administration. Il peut s'agir de secours alimentaires et de participation aux frais de restauration scolaire, ainsi que d'aides financières diverses (voyage scolaire par exemple). Pour les travaux d'économie d'énergie, une aide complémentaire à celles mises en place par la municipalité peut vous être octroyée en fonction de vos revenus.
- Si vous êtes **demandeur d'emploi**, le CCAS peut vous aider dans l'envoi de votre courrier : vous munir de votre carte de demandeur d'emploi et déposer votre courrier en Mairie pour l'affranchissement (dans la limite de 30 lettres maximum par mois).

## LOGEMENT

La ville de Lezennes est référencée en tant que lieu **d'enregistrement des demandes de logement social**. Cela permet d'enregistrer une nouvelle demande de logement social, pour laquelle un « numéro unique d'enregistrement » n'a pas encore été délivré. Après validation, votre demande sera rendue disponible aux organismes de logement social disposant de logements sur les communes recherchées. Chaque mois, une permanence est organisée en mairie, sur rendez-vous. Vous serez reçu par l'élu délégué au logement et l'assistante sociale. Vous pourrez ainsi faire le point sur votre demande en cours. Préparation du dossier de demande du **Fonds de Solidarité Logement**, avec l'aide de l'assistante sociale communale. Les aides du FSL peuvent notamment permettre de financer, sous condition de ressources :

- les dépenses liées à l'entrée dans un logement : dépôt de garantie, premier loyer.
- les dettes de loyers charges comprises, les factures eau, gaz, électricité.

# SANTÉ

## Pédiculose

Le CCAS met à disposition un kit anti-poux, 2 fois par an, constitué d'un shampoing anti-poux, d'un peigne fin et d'un spray de traitement pour l'environnement pour tous les enfants (-18 ans), résidant à Lezennes et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 400 €. Les familles concernées devront présenter leur quotient familial 2022 (avis d'imposition 2023). Les familles se verront remettre un bon à échanger à la pharmacie Lezennoise pour obtenir leur kit.

## Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Vous pouvez venir constituer et/ou déposer votre dossier de demande de CMU, CMU complémentaire, ACS (Aide à la Complémentaire Santé) au CCAS. Votre dossier sera transmis directement à la Caisse d'Assurance Maladie.

## Ateliers mieux-être

Un programme intercommunal d'atelier autour de la santé, de la santé mentale et de la citoyenneté vous est proposé tout au long de l'année sur Lezennes, Ronchin, Fâches-Thumesnil, Mons en Baroeul, Hellemmes et Lesquin. L'objectif est de s'informer, de rencontrer des professionnels et des usagers, de pouvoir s'exprimer, de trouver des outils et des réponses. Le programme semestriel est disponible en mairie. Vous pouvez également consulter les sites internet : [www.lezennes.fr](http://www.lezennes.fr) onglet Services en ligne - Emploi, Social et Aide - Santé PMI et [www.aissmc.org/agenda/](http://www.aissmc.org/agenda/)

# AÎNÉS

## Les actions du CCAS envers les aînés et les personnes fragiles

En complément des actions organisées par la municipalité, le CCAS a mis en place :

- **Le réseau d'écoute et de soutien (RESAL)** auprès des aînés Lezennois. Lors d'une permanence téléphonique, des bénévoles appellent, chaque mardi matin, les personnes âgées et/ou en situation de handicap et/ou isolées, domiciliées sur la commune de Lezennes qui se sont manifestées en Mairie en donnant leurs coordonnées.
- **Le service de portage des repas à domicile** du lundi au samedi. Inscriptions possibles pour les personnes de + de 70 ans, ou sur présentation d'un certificat médical pour les plus jeunes.
- La délivrance des dossiers d'inscription pour **la télé alarme** concernant le prestataire retenu par le Conseil Départemental.
- Le partenariat avec **le service de soins infirmier à domicile** (SSIAD). Celui-ci pourra vous apporter une aide à la toilette, matin et/ou soir, sur prescription médicale.
- Dans le cadre du partenariat avec le CLIC EOLLIS, les habitants de Lezennes peuvent **adhérer à l'association ARPET** (Association des Retraités, Préretraités et Éloignés du travail) de Villeneuve d'Ascq. Vous y trouverez des activités culturelles, sportives, des sorties et des voyages dans la détente et la convivialité. Plus d'infos sur le site [www.arpet.fr](http://www.arpet.fr) ou au local de l'association, 2 rue des stations à Villeneuve d'Ascq à l'occasion des permanences le mercredi de 10h à 12h (hors vacances scolaires). Adhésion : 15 € par année civile.

La ville de Lezennes travaille en réseau avec différents organismes locaux pour construire et mener des projets sociaux.

Partenaires : Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), Conseil Intercommunal Prévention Délinquance (CIPD), Conseil Intercommunal de Santé, Santé Mentale et Citoyenneté (CISSMC), Impulsion Métropole Sud...